

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2024

Tarifs et services applicables aux communes dans les localités où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2024 à la tonne	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée	Tarifs HT 2024 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Part fixe	forfait/hab/an				3,7 €	3,7 €
		OMR	m3	0,21	195 €	215 €	41 €	45 €
		Emballages*	m3	0,08	108 €	117 €	8,6 €	9,4 €
		Restes alimentaires	m3	0,5	55 €	59 €	28 €	30 €
Collecte en PAC sans contrôle d'accès (OMR et Emballages)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Forfait A4	forfait/an				360 €	391 €
		Forfait B4	forfait/an				719 €	780 €
		Forfait C4	forfait/an				1 123 €	1 218 €
		Forfait D4	forfait/an				2 245 €	2 436 €
Prestations ponctuelles en bacs	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R des bacs	forfait				120 €	126 €
		OMR (en bac)	m3	0,21	425 €	468 €	89 €	98 €
		Emballages* (en bac)	m3	0,08	461 €	498 €	37 €	40 €
		Restes alimentaires (en bac)	m3	0,5	55 €	59 €	27 €	29 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m3)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				257 €	270 €
		Déchets enfouis (en caisson)	tonne		425 €	468 €	425 €	468 €
		Gravats (en caisson)	tonne		17 €	18 €	17 €	18 €
		Végétaux** (en caisson)	tonne		131 €	138 €	131 €	138 €
		Bois (en caisson)	tonne		87 €	91 €	87 €	91 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**** (en caisson)	tonne		- €	- €	- €	- €

* Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

*** PAC: Point d'apport collectif

****Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"